

PUBLIÉ SUR CE SITE
INTERNET DE LA
COMMUNE
LE 10/04/2026

0-0-0-0-0-0-0-0-0

ARRETE DU MAIRE

0-0-0-0-0-0-0-0-0



Règlementant provisoirement le stationnement et la circulation Rue des Serruriers, place du Lieutenant Lespagnol, rue du Lieutenant Lespagnol, rue de Wolfisheim Jusqu'au 7 mai 2026

Le Maire de la ville de Holtzheim

VU	l'article L2212-1et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU	l'article L2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU	les articles L2542-2 et 2542-3 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU	l'article 511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieur
VU	La demande de la société SIRS

Considérant qu'il y a lieu pour des raisons techniques de réglementer le stationnement et la circulation lors de travaux sur le domaine public,

ARRETE

- Article 1^{er}** Jusqu'au 7 mai 2026, la société SIRS est autorisée à intervenir sur la voie publique sur le tronçon 11 rue des Serruriers - rue des Serruriers - place du Lieutenant Lespagnol - rue du Lieutenant Lespagnol - rue de Wolfisheim - Mairie, pour des travaux de nouveau raccordement électrique avec fouilles.
- Article 2** Durant intervention mentionnée à l'article 1^{er}, le stationnement de tout autre véhicule sera interdit qualifié gênant dans l'emprise de l'intervention, plus spécifiquement rue des Serruriers et place du Lieutenant Lespagnol.
- Article 3** En fonction de l'avancée des travaux, la chaussée sera ponctuellement rétrécie dans l'emprise détaillée à l'article 1er.
Sur le tronçon rue des Serruriers - place du Lieutenant Lespagnol - rue du Lieutenant Lespagnol, la circulation des véhicules au droit de l'intervention sera alternée manuellement.
Sur le tronçon 28 rue du Lieutenant Lespagnol – Mairie, la circulation des véhicules sera alternée par feux de chantier au niveau de la boulangerie TROESTLER.
La circulation des piétons sera déviée sur le trottoir d'en face en fonction de l'avancée du chantier.
En dehors des horaires de travaux, l'accès aux propriétés sera maintenu
- Article 4** La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par le demandeur. L'éclairage public étant interrompu à partir de 23 h dans la commune de Holtzheim, l'entreprise qui occupe le domaine public la nuit (chaussées, trottoirs, places publiques.) est tenue de rendre son chantier visible.
- Article 5** Les dégâts occasionnés à la voie publique seront réparés d'office aux frais du propriétaire qui exécute les travaux.
- Article 6** Madame la Directrice Général des Services, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, et la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 7** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne sur le site internet de la commune.

Ampliation de l'arrêté sera transmise à

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Geispolsheim
- Police municipale
- Société SIRS
- CTS/CTBR
- SIS67
- M. MICHEL – mairie, responsable de la vie du village – marché hebdomadaire

Holtzheim le 9 avril 2026
Par délégation du Maire
L'adjoint Christian SUDERMANN

